

La condition des Supplétifs

Akli Bachi

La condition des Supplétifs

Témoignage

LES ÉDITIONS DU NET
126, rue du Landy 93400 St Ouen

Du même auteur

Le chantre de la culture, Éditions du Net (2021)

Ce n'est pas encore l'Apocalypse, Éditions du Net (2021)

Le lot de la Madone, Éditions du Net (2021)

Exaltation poétique, Éditions du Net (2021)

*La guerre n'est pas le fait du hasard ; elle est toujours provoquée
pas l'homme orgueilleux et insouciant. Après, elle entraîne dans
son sillage des innocents.*

Avant-propos

Le témoin d'une guerre ne peut pas parler de ses horreurs, sans évoquer ses conséquences terribles et atroces à la fois, notamment pour la population ayant enduré le supplice.

En effet, chaque partie engagée, ayant pris les armes ou pas, est confrontée à une alternative éprouvante, celle de se ranger éventuellement d'un côté ou de l'autre : combattre de facto ou faire preuve d'une participation active, nécessairement pour la liberté du pays en s'engageant corps et âme dans la lutte ou soutenir favorablement l'oppresseur envahissant et subir dans ce cas tous les affronts conséquents.

Cependant, en tout état de cause, les raisons qui sont multiples, ne sont pas toujours une décision spontanée pour le citoyen indécis. Parfois, c'est le hasard et le destin qui interviennent et influent sur le comportement de chaque individu. Quels que soient les résultats, dans la guerre, quelques-uns gagnent principalement la gloire ; d'autres perdent leur honneur et se retrouvent dédaignés puis rejetés relativement par la communauté.

Depuis, tous les concitoyens confondus ont vivement fêté l'indépendance dans la liesse, mais « les brebis galeuses et égarées » ne trouvent pas l'issue souhaitée ni dans le patelin d'origine, ni en Métropole. Comme des damnés de la République, ils errent d'une manière lamentable dans un désert virtuel où le soleil blêmi ne favorise guère leur entrain, à l'instar des Bohémiens repliés sur eux-mêmes, passant leur existence dans leurs roulottes et ne connaissant pas d'abri permanent, ni pour autant de vie sédentaire.

Pour les antagonistes indifférents, campant solidement sur leurs positions, cette affaire reste essentiellement la tache d'huile de la Guerre d'Algérie : elle fait couler encore de l'encre et alerte les médias et les politiciens, car personne ne veut réellement retirer le bouchon de la bouteille pleine. La plaie de la déchéance est toujours ouverte par manque de médecin pouvant inoculer le remède efficace. En conséquence, chaque partie pense que ce n'est pas son affaire et ne veut pas provoquer toute éventualité opportune pouvant assurer un dénouement propice et final.

Dans les coulisses, on a l'impression d'entendre cette rumeur sournoise : que celui qui a épousé la fille charmeuse de Satan, se débrouille et subit les conséquences bonnes ou mauvaises ! De même, celui qui tente une aventure hasardeuse, mesurée ou pas, doit s'attendre au risque en retour. Il est vrai que l'audace se paye toujours au prix fort. Sur cet aspect particulier, on ne peut pas dire le contraire. Les Supplétifs, puisqu'il s'agit d'eux, ont plongé tête baissée dans un gouffre profond d'où l'on ne ressort pas sans conséquences graves. De la France, ils avaient espéré des égards qui sont restés vains, sachant que du côté algérien, ils étaient condamnés et sont devenus la risée du peuple.

Il se trouve que les Supplétifs engagés ont osé et ont payé les frais de leur entreprise puisqu'ils sont abandonnés à leur sort par les deux parties adversaires. Aussitôt craints comme la peste, personne ne voulait de cette population mouillée qui n'inspirait pas confiance à chacun.

Les Supplétifs

Dans ce cas, ce récit nous fait entrer dans une époque où il est question de cette frange que le diable de la colonisation a entraînée dans son sillage, de manière consciente ou non, dans le tumulte dramatique. Il ne s'agit pas de prendre la position ou la défense de cette population responsable, mais surtout de dire la réalité effective sur le sort minable qui les atteint, après avoir osé et joué avec le feu qui ne se consume pas depuis.

Pour réaliser la « bonne colonisation », l'Empire a fait appel aux Saint-simoniens qui ont réalisé une étude sociologique de la population indigène. Grâce à leur œuvre, l'expédition d'Alger a eu lieu : tout le pays est conquis. Il ressort que « lorsque tu veux faire tomber un Autochtone, utilise surtout son frère », car au sein de la foule attentive, vivent toujours des fourbes qui sont prêts à vendre leur peau au diable.

C'est en 1956 qu'un haut représentant de l'Armée française se résolut de créer une unité de Supplétifs dans chaque localité investie. Par la suite, dans les villages, des groupes d'autodéfense sont encouragés (GAD) puis sont armés de fusils de chasse ou d'un fusil « Lebel ».

À compter de 1959, le général Challe forme les « commandos de chasse » ceux qui doivent essentiellement rechercher les maquisards en fuite durant les diverses opérations des parachutistes. De ce fait, l'idée exigeait le recrutement d'hommes volontaires, voire des auxiliaires ralliés corps et âme à la France, quel que soit le motif d'enrôlement. Depuis, des hommes valides sont acceptés dans les rangs des différentes unités afin de rendre des services

particuliers aux militaires. Pour ainsi dire, ils forment des soldats de troisième catégorie.

Dans le jargon de l'Armée française, on parle surtout de Supplétifs pour désigner cette catégorie d'individus enrôlés. Dans le sérail, on parle surtout de « Harki »¹. Ce terme est d'essence arabe, bien qu'il indique un mouvement, notamment lors d'un affrontement. Il prend depuis un aspect péjoratif : insultant, n'inspirant pas l'innocence et indiquant la « trahison », que je remplace d'ailleurs et souvent par la lettre « H » dans mon ouvrage. Dans le pays, l'usage a fait que le mot prononcé par une personne intègre, voire nationaliste, à l'encontre d'un fourbe, est synonyme de dévalorisation ou de déchéance. En 1962, les « Martiens » ont profité de cet aspect, pour s'offrir l'étoffe d'un héros en prenant à partie les « H » ciblés.

Depuis, les « H » qui ont rejoint la Métropole sont désignés par diverses appellations familières : Supplétifs, Harkis, Français musulmans rapatriés, Rapatriés Nord-Africain. Pour ainsi dire, le nom commun désignait généralement le Supplétif algérien, celui qui est rallié à l'Armée coloniale pour des raisons personnelles ou autres, en devenant partie prenante dans la conjoncture conflictuelle qui sévit dans le territoire.

Les autres collaborateurs (Bachaghas, Caïds, policier, gardes, responsables religieux, etc.) font exception à cette règle ; bien que ne prenant pas directement les armes contre le peuple, souvent, ils prêtent la main à l'autorité militaire. Sont exclus de cette caractéristique, les « Appelés algériens » qui sont les hommes du contingent dans le cadre du service militaire obligatoire. Certains, qui avaient fait la Guerre mondiale ou l'Indochine avaient participé activement à l'effort de guerre en devenant de grands responsables dans le maquis, car ils avaient appris nécessairement la théorie de l'art de la guerre et maniaient convenablement les armes à feu.

1. *Haraka* à l'origine.

En plus des causes diverses, notamment la recherche de la protection contre les persécuteurs et l'amour pour la France, qui contraignent un citoyen à devenir un « H », la ration alimentaire prend une place importante en raison des pénuries persistantes.

Toutefois, aucun contrat ne lie le candidat à l'armée puisque le ralliement se fait de plein gré. La recrue, qui ne bénéficie pas d'avantages sociaux, peut partir quand elle veut, mais elle sera exposée aux représailles du FLN. Le mot d'ordre lancé par l'armée, passant pour un hymne à leurs yeux, est nécessairement : « l'avenir, c'est vivre dans une Algérie française et prospère ».

Bien que l'armée tente de rassurer les Supplétifs par des tracts reproduisant des slogans alléchants, notamment l'illusion d'une vie meilleure, la France n'apporta pas l'aide nécessaire à la population trompée. Mais de l'autre côté, le FLN avertit et menace éventuellement de répression et de condamnation à mort ceux qui suivent l'ennemi. Restant sourde à l'annonce des diverses déclarations, la France n'a pas tenu compte du prélude annonciateur d'une nouvelle tragédie après celle de l'OAS.

À L'ÉPOQUE, ÊTRE UN SUPPLÉTIF SUPPOSAIT QUOI ?

Depuis le début de la colonisation, l'Empire faisait recours à cette initiative providentielle pour faire des recrues, renforcer et combler le manque d'effectif souvent accusé au sein des troupes. En s'enrôlant dans les rangs de l'armée, les habitants appauvris profitaient de ce moyen propice pour endiguer la famine, sans toutefois aller jusqu'à trahir réellement leur patrie. Depuis, la misère les poussait dans les bras du monstre colonial qui saisit l'occasion opportune. L'Armée coloniale avait formé des unités entières comme les Zouaves, les Spahis, les Tirailleurs, engagés dans les rangs de l'Armée d'Afrique. Ces soldats de fortune s'adonnaient également aux corvées routinières pour décharger sensiblement les soldats réguliers qui combattaient dans le maquis.

Dans la lancée, l'Armée coloniale ne pouvait que les envoyer comme chair à canon aux premières lignes durant les différents conflits générés par l'Empire, commandés par des officiers sanguinaires. Ce n'est que pendant la Guerre de libération qu'une nouvelle unité prend forme : celle des « H » dont certains sont appelés à commettre des crimes odieux à l'encontre de leurs compatriotes. L'Autorité militaire a fait de cette frange dupée, des ogres féroces, voire des bêtes nuire ou à tuer qui sont devenues insensibles et inhumaines.

En conclusion, durant la Révolution, certains soldats cherchaient à amadouer la population revêche, dans leur élan de pacification, en leur offrant quelques faveurs, mais les Supplétifs dévoyés narguaient les pauvres gens en leur rendant la vie difficile et en prenant leurs biens lors des razzias.

QU'EN EST-IL JURIDIQUEMENT DE L'APPELLATION « H » ?

La législation algérienne ne reprend pas ce terme dégradant dans aucune loi édictée. Dans les coulisses administratives, on parle plutôt d'un « passé négatif » pour souligner le comportement individuel vis-à-vis de la cause nationale lors de la Guerre de libération. Pour chacun, le problème est resté une simple question de conscience morale.

Toutefois « pour être éligible à la Présidence de la République, le candidat doit justifier de la participation à la Révolution du 1^{er} Novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942 ou de la non-implication des parents du candidat né après juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution du 1^{er} Novembre 1954 ».

Il ressort impérativement qu'un ancien Supplétif et sa progéniture, ne pourront jamais prétendre à ce poste. En outre, dans le souci majeur, celui de préserver l'avantage de la famille révolutionnaire, la loi du 05 avril 1999, relative au *Moudjahid* et au *Chahid*, conforte cet esprit, notamment l'article 68 :

« Perdent leurs droits civiques et politiques, conformément à la loi en vigueur, les personnes dont les positions pendant la

Révolution de Libération nationale ont été contraires aux intérêts de la patrie et ayant eu un comportement indigne. »

Cela veut dire, que les citoyens qui entrent dans cette disposition, ne peuvent pas prétendre de jure à des postes supérieures au niveau des institutions de l'État. Reste à déterminer ce que donnera l'interprétation pratique de cette loi.

En temps de guerre, les « traîtres » tombent sous le coup de la « Loi martiale ». Ils peuvent être fusillés sans aucun jugement, dès qu'ils sont reconnus coupables par la tutelle. En conséquence, le mouvement de libération nationale ne pouvait qu'agir de la sorte, à l'instar de la France ayant donné la chasse aux collaborateurs durant l'occupation allemande. En France ou ailleurs, après la victoire, les « collabos » sont généralement exécutés sans aucune forme de procès. Aussi, pourquoi l'Algérie, un territoire agressé, ne pouvait pas agir de même ?

Enrôlés volontiers par l'armée ou contraints par le sort, certains Supplétifs sont devenus des bourreaux coupables puis des victimes désignées parce que l'Armée française n'a pas assuré véritablement leur protection. Les Supplétifs désarmés sont restés à la merci des individus hostiles. Le pouvoir algérien, à l'état naissant, fut dépassé par la tournure des événements : sévices, assassinats, enlèvements sont perpétrés par des clandestins qui ont envahi la scène, voulant justifier par des moyens douteux leur amour pour la République en formation. Ces gens ambitieux, aux pensées sombres, visaient des places confortables dans la nouvelle organisation de l'État.

Dans ce cas, on comprend le désarroi de cette frange de population ayant payé un lourd tribut pour avoir osé, en défiant le peuple, mais on comprend aussi la réaction brutale des résistants qui se trouvent être révoltés par le comportement de leurs compatriotes ayant changé de veste. Pour ce faire, des deux côtés, des exactions déplorables sont commises : pour cause, durant l'affrontement et les représailles, et parmi la population civile, il y a eu de nombreuses victimes, car chaque acteur est animé du sentiment de vengeance latente. De manière réciproque, de la